

# LA THÉORIE DU BRC :

## Plus de contrainte pour les salarié.es, Mais rien de plus à la fin du Mois !

Comme le disent nos camarades de la CGT DSSmith St Just « La Théorie du BRC...mais rien de plus à la fin du mois ». Depuis 2019 la société a obtenu la certification B.R.C « *British Retail Consortium* » mais soyons réalistes qu'est-ce que cela a changé pour les salarié.es ?

Les contraintes, la rigueur montent crescendo depuis 2019 mais toujours en sens unique : celui des ouvrier.ères et technicien.nes ! Alors que nous travaillons dans un atelier qui est vieillissant, mal isolé et sale à certains endroits malgré quelques travaux esthétiques.

Pour nous rassurer, on nous dit que cela amène du «business» à la société donc que c'est bon pour nous tou.tes. Très bien, **mais toujours rien de plus à la fin du mois pour les salarié.es**. Pourtant cela fait partie des revendications portées aux NAO.

Depuis le 1er Octobre 2020, en pleines mesures

sanitaires dues au COVID-19 avec le port du masque dans tout l'atelier même seule sur sa machine, bon timing, voici maintenant le port de la charlotte obligatoire pour tou.tes...

La goutte de trop pour beaucoup. Tous les secteurs sont touchés même ceux qui ne sont pas en contact direct avec le produit. Alors questionnons-nous !

***Que s'est-t-il passé en 1 an ? Quel article du BRC ? Une directive du groupe ? Combien de réclamations dues à un résidu capillaire dans une boîte ou un sac ? Quelle contrepartie pour les salarié.es ?***

Vous êtes nombreux à venir nous voir pour agir ces derniers jours sur ce sujet mais aussi d'autres comme l'attestent vos interrogations lors du dernier CSE. **Allons nous encore nous taire ?** Non, alors il est temps de poser clairement nos revendications immédiates et d'agir collectivement !

### Organisons-nous et mobilisons-nous !

**Avant de demander toujours plus aux salarié.es la direction va devoir s'attacher à rendre des comptes sur :**

- L'application de la charlotte obligatoire alors qu'elle n'apparaît pas au règlement intérieur.
- Le nettoyage intégral de l'atelier (fientes d'oiseaux, poussière, huile au sol, etc).
- La réparation de toutes les fuites d'huile sur les machines.
- La réparation de toutes les fuites sur le toit avec présentation d'un calendrier pour la réparation de celui-ci.
- Une solution contre les nuisibles présents dans l'atelier.
- Des solutions pour le renouvellement de l'air dans l'atelier et apport de l'air frais dans l'ensemble du site, climatisation dans la partie administrative.
- Une prime chaque année attribuée à tou.tes les salarié.es sans distinction d'un montant de 200 euros.

La direction devra être très claire sur les points ci-dessus et sur la contrepartie qu'elle compte mettre en place pour les salarié.es qui vont subir de plein fouet toutes les mesures dans le cadre de ce BRC ainsi que la réponse aux nombreuses interrogations. Il est temps de partager les richesses avec ceux qui produisent.

La CGT Thiolat Packaging, refuse ce nouveau tournant qui laisse encore de côté les salarié.es et la déconnexion des décisions au vu des conditions de travail. Le peu de dialogue aujourd'hui peut se résumer à de la défiance, la menace de nous exclure de toutes réelles décisions et au déni de la présence et de la représentativité du syndicat.

Alors, si la direction ne tient pas compte de nos demandes, nos réclamations, la CGT Thiolat appellera dans un premier temps à un débrayage où à toute forme d'action !